

La visite du diocèse de Lausanne par Mgr Doroz (1602-1603)

Autor(en): **Waeber, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **33 (1939)**

PDF erstellt am: **19.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125388>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La visite du diocèse de Lausanne par Mgr Doroz (1602-1603)

par L. WAEBER.

Les recès de visites pastorales ne représentent pour l'histoire ecclésiastique qu'une source de renseignements partielle — pour ne pas dire partielle — leur rôle se bornant, presque exclusivement, à signaler les déficiences d'ordre moral ou matériel constatées au cours de la visite. A condition de se rappeler qu'ils ne soulignent que l'aspect négatif du tableau, ces recès sont néanmoins, cela va de soi, précieux pour l'historien désireux de tracer la physionomie d'un diocèse — celle spécialement de son clergé — à une époque déterminée. Encore n'est-il ordinairement pas nécessaire (à moins qu'il ne s'agisse de recherches d'ordre particulier et exclusivement local, pour lesquelles on aura toujours la possibilité de recourir au manuscrit original) de savoir au sujet de quelle paroisse exactement telle remarque a été faite, ni de connaître par le détail les lacunes d'ordre matériel signalées par les visiteurs.

C'est dire qu'il ne saurait être question de publier intégralement tous les rapports conservés — ils sont parfois volumineux — des anciennes visites pastorales. On ne fera guère d'exception que pour les premiers recès connus, importants ou vénérables à cause de leur ancienneté, comme le sont, pour le diocèse de Lausanne, ceux des deux visites de 1416-17¹ et de 1453².

Pour les visites ultérieures, il existe un bon travail de M. le profes-

¹ Mémoires et Documents, 2^e s. t. XI (1921).

² Le manuscrit, qui se trouve à la Stadtbibliothek de Berne, n'a pas encore été publié intégralement. M. le professeur Gremaud en a extrait, mais très sommairement, les données concernant les localités du canton de Vaud actuel (Mémorial de Fribourg, t. IV, p. 302-16). M. M. Meyer, curé de Saint-Jean à Fribourg, a reproduit, tout en les abrégant, les notices ayant trait aux paroisses fribourgeoises (Arch. de la Soc. d'hist. du cant. de Fribourg, t. I, p. 155-212 et 251-330). M. Fetscherin, dans les *Abhandlungen des historischen Vereins des Kantons Bern*, t. I (1848), p. 251-394, a publié intégralement le texte concernant la partie bernoise. Enfin, M. le curé Meyer a donné l'essentiel de la visite pour les localités soleuroises (Arch. Soc. d'hist. Frib., t. I, p. 401-409) et neuchâteloises (Ibid., p. 409-26). Il va de soi que, dans le manuscrit, les paroisses ne se suivent pas strictement selon l'ordre de l'appartenance cantonale actuelle des localités.

seur Charles Holder ¹, dans lequel cet érudit, qui s'est intéressé beaucoup à l'histoire fribourgeoise, a publié l'essentiel des nombreuses visites faites chez nous depuis la fin du XVI^{me} siècle jusqu'au milieu du XIX^{me}. Nous aimerions, comme complément à cette étude, publier certains textes que M. Holder n'a pas utilisés ou qui lui sont demeurés inconnus, et qui semblent mériter d'être, les uns résumés, d'autres reproduits *in extenso*.

* * *

Mgr Jean-Dorothee Doroz, issu d'une famille noble de Franche-Comté, était né à Poligny, vers 1535 ². Il entra dans l'abbaye bénédictine de Vaux, enseigna la théologie et le droit canonique à Dôle, tout en étant prieur de son monastère. Il revêtit en outre la charge d'abbé de Favorney et de prieur des Chaux-les-Clerval, et il était depuis une quinzaine d'années suffragant de l'archevêque de Besançon, avec le titre d'évêque *in partibus* de Nicopolis, lorsque, le 10 avril 1600, Clément VIII le nomma évêque de Lausanne, comme successeur de Mgr Gorrevod, décédé au début de 1598.

Fribourg n'apprit cette nomination que onze mois plus tard ³ et envoya des félicitations au nouvel évêque du diocèse :

Considérants lestat et condition des grandz dangers esquelz liniquité de ces derniers siècles nous a plonpez, et que sans cesse avons à nous tenir sus noz gardes, maintenant asseurez de letablissement de Votre Paternité en ce trèséminent degré et dignité épiscopale, et que par la soigneuse conduite et administration d'icelle, prenons courrage et ferme espérance de vaincre tous assaults et dévader, avec lassistance du tout puissant, tous efforts que la malignité de ce temps mettra en œuvre pour balancer la constance de noz pères en la vray foy catholique en notre endroit, nous avons juste occasion et grande matière, non seulement de nous esjouir et congratuler a Votre Révérende Paternité de tel honeur et dignité, come de trèsardente affection participons à sa joie, mais quant et quant pour notre particulier intérêt que soubz lheureuse protection de son régime serons conservez en lentier de la sincérité catholique, et que plusieurs imperfections et abus, pour (= *par*) la continuelle absence des jadis Révérendissimes Evesques survenuez en noz actions, seront corrigez et amendez ⁴.

¹ Arch. de la Soc. d'hist. du cant. de Fribourg, t. VII, p. 405-591. Le chapitre 3 (p. 444-56) consacré à la visite de Mgr Doroz, avait déjà paru dans la *Revue de la Suisse catholique*, t. XXXII (1901), p. 693-708.

² Il y a quelques années, M. l'abbé Pidoux de la Maduère travaillait à une étude sur les évêques nés à Poligny. Nous n'avons pu savoir si ce volume avait paru.

³ RM. (Ratsmanual) 152, 12 mars 1601.

⁴ Missival, t. 35, f. 446-46^v; 12 mars 1601. La suite de cette lettre est reproduite dans SCHMITT-GREMAUD, *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne*,

De son côté le Nonce — le Comte Jean della Torre — avisa notre gouvernement qu'il avait invité le nouvel évêque à se rendre dans nos murs pour traiter diverses questions importantes ¹. Il s'agissait, en partie, des problèmes déjà discutés du temps de Bonomio, notamment d'usages qu'il fallait supprimer ou modifier pour les rendre conformes aux prescriptions du Concile de Trente. Il y avait, de plus, la question de la résidence épiscopale, à laquelle venait de s'en joindre une nouvelle : celle du remplacement de Sébastien Werro, qui, le 12 août 1601, avait donné sa démission de vicaire général en même temps qu'il renonçait à la Prévôté ².

Mgr Doroz annonça au Conseil sa décision de se rendre à Fribourg, où il se faisait précéder par son secrétaire : Mgr d'Isola ³. Le Conseil remercia :

Nous cognoissons... qu'il na tenuz à la bonne paternelle volonté de Votre Sainte Révérence à suyvre son entreprinse, et quelle continue en sa pastorale affection et cordialité envert nous, soy (= se) daignant de prendre grande peine et de sincomoder de tant que de faire ce chemin facheux... Mais réentrons en assurez espérance que son advenue nous appourtera ce bon heur, de veoir réparé et restauré ce que pourroit estre tombé en désordre pour labsence dun supérieur ecclésiastique et que le courage sera si bien redressé, que par mutuelle conjunction de l'un et laultre magistrat le corps entier de ceste République en resentira les fruists d'un assurez repos et firme paix. Nous attendons donques en bonne dévotion, avec joies et liesse la venue de Votre Révérende Paternité laquelle nous sera tousjours trèschère, et tâcherons par tous moyens possibles la recevoir, honorer et caresser, ainsy que le devoir requiert que bons Catholiques et vrays enfans de la Sainte Eglise traitent et reçoivent leur prélat et supérieur ecclésiastique ⁴.

Mgr Doroz arriva à Fribourg le 28 novembre 1601 ⁵ et se présenta au Conseil le 10 décembre :

Il s'est resiouy (= *réjouy*), déclara-t-il à cette occasion, de ceste ville très catholique, avec résolution de s'y transporter, non pour proposer affaires de grande résolution, ains de ceux dont on luy a escrit, et arrivant en ceste

t. II, p. 415. Mgr Doroz remercia par une lettre qui n'est pas conservée, mais à laquelle fait allusion le Ratsmanual, à la date du 11 avril 1601.

¹ RM. 152 ; 21 mai 1601 : « Darneben ist ouch des H. Legaten schryben verläsen worden, in glycher meinung wie er mundtlich dargethan, dartzu das er den Lausannischen Bischoffen fürderlich har beschryben, etliche wichtige sachen zu verrichten. »

² RM. 152, 13 août 1601.

³ RM. 152, 22 août 1601.

⁴ Missival, t. 35, f. 467v-68 ; lettre du 23 août 1601.

⁵ Histor. Collegii friburgen. (Bibl. canton.) I, p. 51.

ville, il a trouvé plus de zèle, beinvuoillance et promptes volontés, que ny la rencontre, ny l'escrit luy avoit promis. Doncques remercie Messieurs de tant de faveurs, courtoisies et services à son advènement à luy exhibez, s'excusant d'avoir retardé présentes grâces tant pour l'absence des quelques uns des Messieurs, que autres empêchements spirituels à sçavoir du Jubilé annoncé, en quoy il auroit recogneu un grand zèle et dévotion, et combien par les histoires luy soient notoires les prouesses de ce Canton, toutesfois il trouve la plus signalé, la religion Catholique, qu'il loue grandement, et se gratule à luy mesme d'avoir rencontré un tel peuple dévotieux, et principalement en ce qu'il void une telle union du séculier avec le spirituel ¹.

Mgr Doroz s'occupa tout d'abord des réformes à introduire au sujet de la juridiction ecclésiastique, de l'exercice du droit de patronat, de la collation des bénéfices, de la célébration des mariages, de la perception des dîmes, des biens d'Eglise détenus sans titre suffisant. Il présenta une série d'articles, insistant vivement pour que ces divers problèmes fussent tranchés avec l'étroite collaboration des deux pouvoirs.

Les tractations furent assez longues, et n'aboutirent, sur la question de la résidence épiscopale, qu'au mois de mars de l'année suivante. Aussi, pendant que le gouvernement étudiait les propositions que lui avait soumises le Chef du diocèse, celui-ci, qui, malgré son âge avancé ², déployait une activité intense, put se livrer à d'autres tâches.

Il avait reçu de Clément VIII, datée du 9 février 1602, une lettre dans laquelle le Souverain Pontife, mis au courant, par le Nonce, du bon travail fourni par Mgr Doroz, l'invitait à s'occuper avant tout de la visite du diocèse et de celle des couvents de religieuses ³.

C'est par cette dernière que l'Evêque paraît avoir commencé. Voici, en effet, la déclaration qu'il fit devant le Conseil, le 10 mai 1602 :

Dempuis qu'il est arrivé en ceste ville a cherché de saquiter de sa charge pour contenter unchascun et principalement ce splendide sénat. Et combien il ehust maintefois vouluz rechercher Messieurs, touttefois pour ne les importuner, a tâché de les soulager et conduit ses affaires avec quelque

¹ RM. 152, 10 décembre 1601. Il revient sur cette même idée dans une nouvelle entrevue avec Messeigneurs : « Remonstre la beauté de l'ordre, quand le magistrat séculier et ecclésiastique tendent main l'un à l'autre, ce qu'aussi les Romains payens auroient observé. » (RM. 153, 21 février 1602.)

² Que soulignent plusieurs documents de l'époque : Missival t. 39, p. 38 ; RE. (Ratserkanntnussbuch) t. 24, f. 111.

³ Arch. vaticanes, Armar. 44, t. 46, N° 52, résumé dans WIRZ, *Bullen und Breven*, p. 454.

bon succès, est venuz et receu fort honorablement, dont remercie noz seigneurs, et ny a trouvé aucune contradiction, ayant occasion d'en louer dieu. Et maintenant, sestant aultant que possible efforcé de exécuter son office, au moins les affaires que soy sont présentez, il a receu un brève de Sa Sainteté, louant la bonne intention de Messieurs en lehortant à suivre tousjours à sa charge, et principalement a faire une visite générale de son Evêché, et notamment à réformer les cloistres des nonains¹, ayant fait devoir à la Maigrauge, lesquelles spontanément ont consenty à la clausure deux mesmes, sus lehortation et admonition des prédicateurs ; quant au cloistre de Romont, estant illec (= *là-bas*) quasi come le loup en proye, au milieu des champs et campagne ouverte, il y auroit difficulté et grandes missions². A esté dist, que lon pourroit trouver moyen de quelque change, en la ville de Romond, touttefois non pas sans lauthorité du magistrat séculier. Daultres ont mis en avant un aultre moyen, de conjointre le monastaire de Romond avec celluy de ceste ville³, que sont d'un mesme ordre ; mais ceux de Romond sy opposeroient pour estre destiné à ce lieu. De celluy d'Estavayé, sy trouvent bons moyens dy appourter bon remède. Quant à la visite, il y a desja dès long temps pensé metre la main, et combien soy présentent plusieurs embuches, come le mescontentement et menaces des voisins, néantmoins soy voyant estre soubz la protection de ce souverain magistrat, ne craint aucun danger, et encoures qu'il convient subir quelque danger de sa personne, nen seroit en malaise et vouldroit plus tost obéir à celluy de lauthorité duquel il dépend. Entre ceste délibération, luy surviennent grandes occasions à changer dopinion, car du costé de Ferrette, d'Elsas et de Bourgogne mesme a receu plusieurs advertissements des difficultés que soy présentent en plusieurs endroits, et singulièrement de la part du Révérendissime de Besançon, quest en point de faire un voiage a Rome, qui la adjuré de laller veoir, et dentendre et surveiller en son absence a son diocèse. Et combien il désiroit pour le zèle et piété quil reconnoit au pople de ceste ville de rester davantage par deça, néantmoins, estant le R^{me} Archevesque aussy son supérieur, ne peult à ses conjurations sinon d'obéir. Touttefois si il sçavoit que ce fut au regret et desplaisir de Messieurs, laisseroit plus tost tous ses affaires. Or affin son voyage ne soit interprété à la façon de plusieurs qui pourroient imaginer les motifs pour saggrandir, rectifie que son but ne tend celle part, ayant volontairement fait ceste déclairation et ses excuses envers ce souverain sénat, avec espérance que par la première commodité sen retournera a veoir et visiter ses brebis et ouailles, tellement que ce congé et a dieu est sans a dieu⁴, car soit de quel costé il soy transpourté, demeurera tousjours de cœur et volonté avec Messieurs, offrant que en l'un ou l'aultre lieu, il

¹ C'est-à-dire des religieuses : les Cisterciennes de la Maigrauge, à Fribourg, et de la Fille-Dieu, près de Romont, ainsi que les Dominicaines d'Estavayer-le-Lac.

² C'est-à-dire : dépenses.

³ C'est-à-dire celui de la Maigrauge.

⁴ Pour dire qu'il compte revenir sous peu.

semplera a leur service, bien et avancement, soffre aussy, si Messieurs le désirent, monstrent ses lettres à ceux qu'il leur plaira choisir et députer, et depuis qu'il n'est venu pour altérer aucune chose et qu'il ne demande rien aux Seigneurs de Berne et néanmoins luy pourtent quelque malvueillance en son particulier, sasseurera tousjours de l'assistance de Messieurs ¹.

Il semble ressortir de cette déclaration que Mgr Doroz était disposé à entreprendre, selon le vœu exprimé par le Saint-Siège, la visite canonique de son diocèse, mais que certaines circonstances — spécialement le fait que l'archevêque de Besançon désirait le voir revenir, parce que lui-même allait partir pour Rome — le contraignirent à rentrer, quitte à revenir plus tard pour la visite projetée.

Le 13 mai, par l'intermédiaire de l'avoyer d'Affry, Mgr Doroz priaient Leurs Excellences de lui donner deux délégués pour l'accompagner lors de son départ, et de lui délivrer, afin de faciliter son passage ², l'attestation qu'il était bourgeois de Fribourg, demandes qui lui furent, naturellement, accordées ³.

Mgr Doroz paraît être parti peu après, laissant l'impression qu'il reviendrait assez prochainement ⁴, et c'est après son retour à Besançon qu'il dut recevoir une nouvelle lettre du pape, datée du 15 juin 1602, lettre le félicitant de ce que, récemment, ainsi que le Nonce l'avait fait savoir à Rome, il avait réuni le synode diocésain ⁵. Le Souverain Pontife ajoutait qu'il approuvait et recommandait tout particulièrement

¹ RM. 153, 10 mai 1602. Messeigneurs désignèrent trois des leurs pour répondre à l'Evêque et le remercier.

² Au travers du canton de Berne. Nous savons, en effet, par les Comptes des trésoriers, que le retour s'effectua par Sensebrücke, Diesse (au-dessus de Neuveville) et l'abbaye de Bellelay (Cpte 397, II^e partie (1602, I^{er} semestre), *Gsandtenlohn et Stattrytterlohn*).

³ RM. 153, 13 mai 1602 : « Reverendissimus Episcopus. Hat durch H. Schultheißen von Affry anhalten laßen, das man ime zu synem abreisen zwen geleidts herren zuordnen, auch ein attestation zustellen wölle, das er alhie burger sye und dafür gehalten werde, damit er desto sicherlicher durchpaßieren, und im fall der noth sich deren behelffen möge. Ist uß schuldiger Pflicht verwilliget, und sind verordnet J. Niclaus von Diesbach und H. Wildt ». Le chancelier ajoute : « Vereor ne quid mali ». La nomination de Mgr Doroz comme bourgeois de Fribourg est du 17 décembre 1601 (RE. t. 24, f. 110-111v).

⁴ RM. 153 : le 14 juin 1602, à propos d'un conflit entre le doyen de Gruyères et le chanoine François Odet de Fribourg, le Conseil décide de parler de l'affaire au Vicaire général, pour qu'il la suspende jusqu'à l'arrivée de l'évêque (« man soll mit dem H. Vicario reden, das er solliche schädliche nüwerung biß uff des bischoffen anckhunfft ynstelle »).

⁵ Nous verrons que ce synode, en 1602, eut lieu le deuxième dimanche après Pâques, soit le 21 avril.

le projet qu'avait l'Evêque de Lausanne de procéder à la visite de son diocèse ¹.

Il n'en fallait pas davantage pour engager Mgr Doroz à reprendre le plus tôt possible le chemin de notre pays. Nous verrons qu'il se trouvait à Soleure à la Toussaint 1602. A Fribourg, sa présence est attestée le jour du Nouvel An 1603, où il célèbre la messe dans la chapelle du collège Saint-Michel et assiste à une pièce de théâtre ². Le 10 janvier, tout en s'excusant du retard, le Conseil fait offrir ses vœux de nouvelle année à Sa Grandeur, en même temps qu'il lui envoyait la réponse du gouvernement aux articles que Mgr Doroz lui avait soumis vers le début de l'année précédente ³. Le 5 mars, l'évêque se présentait devant le Conseil et remettait sa réplique aux propositions du Conseil ⁴. Les pourparlers continuèrent les jours suivants entre Monseigneur et la commission spéciale désignée à cet effet, pour aboutir, le 18 mars, du moins quant à la question de l'établissement à Fribourg de l'Evêque de Lausanne, à une convention à laquelle il ne manquait plus que l'approbation du Saint-Siège ⁵.

Ces longues négociations étant terminées, Mgr Doroz pouvait songer à la visite canonique. On lit dans le Ratsmanual, le 2 avril 1603 :

Reverendissimus Episcopus Lausanensis. Estant délibéré suivre au reste de la visitation des Eglises rière les seignories de Messieurs, ne la vouluz entreprendre sans ladvis de Messieurs pour entendre la bonne volonté de leurs Excellences, qui en sont bien contents, et ne luy veulent

¹ « Illud potissimum probamus et commendamus, quod Fraternitatem tuam amplæ istius diocesis tuæ visitationem parare audimus ». (Arch. vatic., Arm. 44, t. 46, n° 177 ; reproduit dans WIRZ, *op. cit.*, p. 455.) Le pape continue : « nam re ipsa in hac alma urbe nostra nos ipsi experti sumus ad spirituales agros excolendos nihil esse aptius aut utilius crebra episcopali visitatione ». Nous avons vu (dans cette Revue, 1938, p. 267 et 269) Sébastien Werro relever, comme particulièrement significative de l'activité réformatrice de Clément VIII, la visite qu'il faisait personnellement des divers sanctuaires de la Ville éternelle.

² *Historia Collegii friburgen.* I, p. 55 (ad annum 1603) : « Reverendissimus noster Lausanensis die festo Circumcisionis in sacello nostro sacrificavit et cum sacellanis prandio nostro exceptus est... Quæ in schola fuerat actio habita de quatuor anni partibus, ab Ill. Dno Sabaudia, Legato Comite Turronio spectata, adveniente in urbem mox Episcopo nostro, in aula repetita fuit, qui et initio anni drama de Christo nato libenter spectavit ». Les Jésuites de notre collège avaient déjà fait exécuter une pièce par leurs élèves en l'honneur de Mgr Doroz, le 30 novembre 1601, lors de sa première arrivée à Fribourg (*Ibid.*, p. 51-52).

³ RM. 154, 10 janvier 1603.

⁴ RM. 154, 5 mars 1603 ; GS (Geistl. Sachen) 633, N° 3.

⁵ RM. 154, 18 mars 1603 ; GS. 409 et 635, N°s 7 et 8 ; A. E. F. : Bulle, N° 35.

donner aucun empêchement en l'exercice de sa charge, l'exhortant d'avoir en recommandation le salut et bien des subjects, avec provision aux officiers de le traiter honnestement et le loger ès maisons de Messieurs ; aussy sera accompagné d'un hérault, et les despendz esgalez par modérée distribution. Ceux d'Estavayé luy rendront ses despendz.

Le même 2 avril 1602, le Conseil envoyait à tous les baillis et châtelains une ordonnance dans laquelle, soulignant le zèle déployé par Mgr Doroz pour la « restauration des saintes institutions chrestiennes et correction des abus, qui par le laps de temps soy seroient glissés entre les nostres, à quelle intention il a desja heureusement commencé, comme il est maintenant aussy sus le départ de visiter les églises et parroisses de nostre ressort ». Il leur demandait de bien recevoir le Chef du diocèse, d'exécuter tout ce qu'il exigerait « ès matières dépendantes du régime spirituel ». Les « officiers » du gouvernement puniront les réfractaires. L'Evêque et sa suite seront logés dans les maisons et châteaux de l'Etat et les frais couverts au moyen d'une légère taxe imposée aux habitants¹.

La visite commença immédiatement et dura exactement 26 jours : c'est Mgr Doroz lui-même qui nous le dit, dans un rapport qu'il envoya ensuite au gouvernement et qui est intitulé : « Sommaire de ce que le Révérendissime Evesque de Lausanne a jugé expédient communiquer au Magnifique et souverain sénat de Fribourg au retour de la visite de son diocèse faite dois (= dès) le second d'avril jusques au 27 dudit mois incluz 1603² ». Il note qu'il a consacré ou béni « diverses nouvelles églises, autelz et cemitières » et administré le sacrement de confirmation « jusques au nombre de plus de dix mil personnes, y accourant de toutes parts, exceptez ceux de Belle garde, que se seroyent monstréz assez négligentz, quoy quilz en fussent advertis de bonne heure comme les aultres³, outre et par dessus environ aultres dix mil, ja confirmez au paravant et dois ladvènement dudit Révérendissime sieur, tant en ce lieu de Fribourg, d'Estavahy le lac, Saint Aulbin⁴,

¹ RE. t. 24 ; f. 178. M. Holder (op. cit. p. 444-45) a reproduit cette ordonnance en entier, mais en modernisant l'orthographe.

² GS. 634. Ce mémoire est également reproduit en entier dans Holder, *ibid.*, p. 446-52 ; aussi nous bornons-nous ici à en donner les grandes lignes.

³ Le Conseil demanda à ce sujet des explications, de même qu'il donna l'ordre de citer les adultères publics dont le rapport de l'évêque signalait la présence dans deux paroisses (RM. 154, 30 avril 1603).

⁴ Cf. Cpte 398, I^{re} partie (2^{me} semestre de 1602) *Zerung* : dem vogt Jaques Marion zu S. Albin umb des Hern Bischoffen zerung und deren so ime begleitet. 75 ll.

que Montagny, et en ce quest de son diocèse au canton de Saleure et seignourie de Neufchastel ». Il signale quelques désordres constatés à Saint-Aubin et à Pont-la-Ville, demande que soient embellies ou réparées les chapelles de Bonne fontaine près de Vaulruz ¹, de Saint-Claude à Bossonnens, de Saint-Georges à Domdidier ², de Saint-Denis près de Ménières. Il se plaint de ce que, en divers endroits, la prédication ne se fait pas régulièrement, de ce que la justice civile lance des assignations pour les dimanches et convoque les parties à l'église. Des collateurs, aussi bien ecclésiastiques que laïques, ont aliéné des biens de certains sanctuaires. Il faudrait contraindre les parents à envoyer leurs enfants au catéchisme, et obliger les fidèles à assister, les jours fériés, à la messe et au sermon sous peine d'amende, interdire aux jeunes gens d'aller faire leur apprentissage en pays non catholique et punir ceux qui vont se marier dans les contrées protestantes, ne pas disposer sans l'avis des curés des offrandes déposées pour les âmes des défunts dans les troncs, et faire intervenir la seule justice ecclésiastique au sujet des infractions commises, entre autres, contre le commandement de la sanctification des fêtes. Il y aura lieu enfin d'imprimer de nouveaux bréviaires, missels et rituels, « réduictz, comme lon espère, tant que faire se pourra, à l'usage de Rome », et de s'inspirer, pour trouver les fonds nécessaires à cette entreprise, de la solution adoptée par le clergé soleurois ³.

¹ Cette chapelle de Bellefontaine, dédiée à saint Prothais, construite vers la fin du XVI^e siècle ou le commencement du XVII^e, fut visitée et consacrée par Mgr Doroz, le 17 avril 1603 (DELLION, *Dictionn. histor. des par. du cant. de Frib.*, t. XII, p. 16-17. Il aura trouvé ce renseignement dans les archives paroissiales de Vaulruz.)

² Chapelle située près d'Olleyres. Fribourg se plaignait, en 1609, de l'état lamentable dans lequel se trouvaient certains édifices du culte placés sur notre territoire, mais dont Berne ou ses sujets conservaient le patronage et percevaient les revenus. (DELLION, *op. cit.*, t. IV, p. 521 et 524.) Fribourg, à l'appui de ses revendications, citait précisément l'exemple de la chapelle de Saint-Denis, près de Ménières, qui dépendait jadis de l'abbaye de Payerne. Un autre petit sanctuaire, situé près de Combremont, signalé également dans le rapport de Mgr Doroz, se trouvait dans le même lamentable état. La chapelle de Saint-Denis, parce qu'elle tombait en ruines, fut transportée dans la nouvelle église de Ménières consacrée en 1699 (DELLION, *op. cit.*, t. VIII, p. 384).

³ Ce mémoire de Mgr Doroz contient encore ce curieux passage : « Près le village de Futigny, y a une chappelle soub l'invocation de sainte Marie Magdelaine, rière la paroiche de Minière, où le peuple vad, comme en plusieurs aultres lieux, les trois jours de la sepmaine sainte que lon chante les matines appellées ténèbres ; et avec fléaux et aultres engins frape le pavement de la nef dicelle chappelle, quest de bois, avec telle impétuosité, quil en est tout rompu. »

Mgr Doroz rédigea probablement ce rapport après son retour à Besançon, car il repartit de Fribourg les premiers jours de mai¹, et il faut certainement en dire autant des recès particuliers qui furent envoyés aux paroisses ayant fait l'objet de la visite². Ce n'est même qu'en 1605 que l'évêque de Lausanne fit parvenir à Rome un rapport sur son diocèse, mémoire conservé aux archives vaticanes et encore inédit.

(*A suivre.*)

¹ Le Conseil, en séance du 2 mai, décide de le faire accompagner jusqu'à Grandson. (RM. 154, 2 mai 1603.) Mgr Doroz, qui mourut en 1607, ne revint pas dans le diocèse.

² Nous n'en connaissons qu'un seul, conservé aux archives de l'Evêché (carton 20, N° 3) concernant la paroisse de Berlens, qui reçut la visite de Mgr Doroz le 8 avril 1603 : « Ecclesiam parochialem B. Mariæ Virginis loci de Berlin... D. Joannes Dorotheus... Episcopus Lausanensis... visitavit 6. Idus aprilis anno 1603, et quæ necessario in ea desiderari animadvertit, sequenti tabula paucis indicavit ». Suit l'énumération de 13 desiderata, que termine cette remarque : « Eorum autem omnium, quæ supra scripta sunt, executorem Rdm Dōminum dictæ parochialis ecclesiæ ruralem decanum nostrum committimus et delegamus ; atque, ut in omnibus præmissis indubitata fides adhibeatur, sigillo nostro minori munivimus ac per camaeræ nostræ episcopalis secretarium subsignari iussimus easque ad præfatam parochialem ecclesiam, absoluta fere nostræ diœcesis visitatione generali, tandem transmisimus, de 9. octobris 1603 ».

